

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie l'Étoile Filante Ltd.		Date d'inspection Le 06 mai 2026	
Nom de l'établissement Garderie l'Étoile Filante		Numéro de permis 2003613	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 48	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	06 mai 2026	06 mai 2026
Commentaires: L'inspectrice observe, dans la salle de classe des enfants en bas âge, une armoire contenant 2 bouteilles de Febreze et 2 bouteilles de Windex. Bien que l'armoire soit hors de la portée des enfants, le cadenas n'était pas verrouillé. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants. L'administratrice verrouille le cadenas, les produits sont maintenant rangés sous clé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement.</p> <p>Au cours de celle-ci, elle observe les jeux extérieurs en matinée, la période de jeux libres à l'intérieur, le dîner, la période de repos, l'arrivée des enfants d'âge scolaire de l'école, ainsi que la collation de l'après-midi.</p> <p>Une discussion a lieu avec l'administratrice afin de rappeler que tous les effets personnels des enfants doivent être identifiés avec le nom de l'enfant.</p> <p>Une autre discussion est tenue avec l'administratrice concernant le parc extérieur, plus précisément la porte de la clôture du parc préscolaire donnant accès à l'aire destinée aux enfants en bas âge, laquelle ne ferme pas adéquatement. L'administratrice informe l'inspectrice qu'une nouvelle clôture sera installée au cours des prochains mois, de même que certains changements seront apportés au parc extérieur, notamment l'ajout de structures fixes. L'inspectrice rappelle à l'administratrice qu'une demande de changement doit être transmise à la Mentore en Assurance de la Qualité avant toute modification.</p> <p>L'administratrice mentionne également son intention de vouloir utiliser des toiles d'araignée dans le parc extérieur, lesquelles sont déjà en leur possession, mais qui ne sont actuellement pas installées dans le parc. L'inspectrice l'informe qu'elle doit consulter le manuel du fabricant afin de s'assurer que la surface protectrice requise est adéquate pour permettre l'installation et l'utilisation sécuritaire de ce type d'équipement.</p>

Commentaires généraux

Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 06 mai 2026

Date

original signé par
Natalie Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"